

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/055 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE VALIDANT LE PROCESSUS VISANT A PREPARER LE DEBAT D'ORIENTATION PREALABLE A L'ELABORATION DU PADDUC

SEANCE DU 23 MARS 2012

L'An deux mille douze et le vingt-trois mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTINI Ange, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme GUERRINI Christine à Mme NATALI Anne-Marie
M. LUCCIONI Jean-Baptiste à Mme FERRI-PISANI Rosy
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme NIELLINI Annonciade à Mme VALENTINI Marie-Hélène
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. SINDALI Antoine

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

BENEDETTI Paul-Félix, FRANCISCI Marcel, RUGGERI Nathalie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie, et notamment l'article L. 4422-16 V,
- VU** la loi n° 2011-1749 du 5 décembre 2011 relative au plan d'aménagement et de développement durable de la Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

VU l'avis n° 2012-07 du Conseil Economique, Social et Culturel de la Corse en date du 20 mars 2012,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

VALIDE le processus visant à préparer le débat d'orientations du PADDUC.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à affecter les moyens financiers plus précisément nécessaires à l'organisation de la consultation citoyenne, telle que décrite dans le rapport joint en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 23 mars 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

OBJET : Processus visant à préparer le débat d'orientation préalable à l'élaboration du PADDUC.

Le présent rapport s'attache à rappeler ou préciser 4 points majeurs concernant l'élaboration du PADDUC.

1. Le rapport rappelle le contenu de la délibération de l'Assemblée de Corse en date du 17 décembre 2010 et l'esprit de la loi du 5 décembre 2011 concernant le PADDUC.
2. Dans un deuxième temps il précise les grands objectifs du débat d'orientation préalable en Assemblée délibérante, véritable point de départ de la démarche.
3. Le rapport propose les grandes étapes de la phase préparatoire à ce débat d'orientation.
4. Le rapport préconise, à l'intérieur de cette phase préalable, le lancement d'une consultation citoyenne qu'il décrit pour en illustrer la portée et l'intérêt.

1. DE LA DELIBERATION N° 10/226 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE EN DATE DU 17 DECEMBRE 2010 A LA LOI N° 2011-1749 DU 5 DECEMBRE 2011.

Dans sa délibération en date du 17 décembre 2010, l'Assemblée de Corse votait à l'unanimité plusieurs demandes de modifications législatives relatives au projet de loi du PADDUC.

L'objectif de ces différentes demandes était :

- de préciser la vocation du PADDUC, en confortant son rôle de document en matière de développement et de protection de l'environnement,
- de simplifier la procédure d'élaboration, en favorisant un débat de fond sur les orientations fondamentales,
- d'intégrer les apports de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,
- de supprimer les procédures réglementaires redondantes liées à d'autres législations.

A travers le vote unanime du Sénat puis de l'Assemblée Nationale, les parlementaires ont souhaité, le 5 décembre 2011 :

- Apporter les précisions sur la vocation du PADDUC,
- Préciser son insertion dans la hiérarchisation des normes en matière d'urbanisme,
- Intégrer les prescriptions du Grenelle de l'Environnement,
- Améliorer et simplifier sa procédure d'élaboration et de modification.

Il convient de souligner le fait que la loi du 5 décembre 2011 consacre comme point de départ de la nouvelle procédure de PADDUC, l'organisation et la tenue d'un grand débat d'orientation au sein de l'Assemblée de Corse.

Ce débat d'orientations constitue un enjeu majeur car il déterminera le cadre d'élaboration du PADDUC au regard de la finalité et des grands objectifs poursuivis.

De même on notera qu'au-delà même du « minimum exigible » défini par la loi, l'Assemblée de Corse a souhaité enrichir la démarche du PADDUC par 2 autres débats ultérieurs afin de valider de la manière la plus large possible, le projet d'aménagement et de développement durable et enfin le schéma d'aménagement correspondant.

2. LE DEBAT D'ORIENTATIONS POLITIQUES

Ce premier débat dont le contenu est défini par la loi doit permettre comme le soulignait d'ailleurs, le rapporteur du texte à l'Assemblée Nationale, de permettre d'engager l'élaboration du PADDUC sur des bases politiques claires.

On peut mesurer ainsi tout l'enjeu de ce débat d'orientation qui constituera pour les élus de l'Assemblée de Corse, mais au-delà bien entendu, pour tous les habitants de cette île, une étape clé.

On doit attendre de ce débat d'une part, l'affirmation d'un modèle de développement, lui-même au service d'un projet de société qui est à définir, et d'autre part, les modalités d'élaboration et de conduite de cette nouvelle démarche. Dans ce cadre, devra notamment être abordée la question de la précision apportée au PADDUC et par conséquent des échelles de représentation cartographiques.

2.1 Le choix d'un modèle de développement

Le débat d'orientation devra permettre à l'Assemblée de Corse d'ouvrir une réflexion sur le choix du modèle de développement que le PADDUC devra traduire. En ce sens, il conviendra de débattre d'une part, des valeurs fondamentales que doivent servir ce modèle de développement et d'autre part, d'en définir les grands axes stratégiques. Il ne s'agira donc en aucun cas de développer une vision sectorielle et encore moins de définir des actions concrètes et précises mais bien au contraire de définir le cadre politique de travail du futur PADDUC.

2.2 La méthodologie

Partie intégrante du débat, la méthodologie à mettre en œuvre, devra s'appuyer sur deux principes qui guident d'ores et déjà les travaux que le Conseil Exécutif a mis en œuvre lors des Assises du Foncier et du Logement puis lors des Assises du littoral.

Ces principes sont la concertation la plus large possible et la co-construction du plan d'actions.

Le principe de co-construction et de concertation se traduira notamment par : une forte mobilisation de l'ensemble des services, offices et agences de la Collectivité Territoriale de Corse, le lancement d'une démarche de démocratie de proximité avec la société civile, les élus locaux, les partenaires institutionnels et bien entendu les groupes politiques de l'Assemblée de Corse, autour de la question du modèle de développement.

L'objectif recherché est ainsi d'intégrer la participation des acteurs aux différents processus de décisions et de gestion politique, et ce dans le cadre d'une gouvernance participative.

3. Calendrier et modalités de mise en œuvre des phases préparatoires au débat d'orientation

Le calendrier ci-après tient compte des principes de concertation et de co-construction présentés au chapitre précédent

DATES PREVISIONNELLES	ÉTAPE METHODOLOGIQUE ET CONTENU
De mars à mi-avril Participation des services, agences et offices de la CTC	<p>Afin de cadrer et de préparer au mieux le débat prévu lors du Séminaire du CE, il est prévu d'envoyer aux directions de la CTC, des Offices et Agences, une grille d'interpellation (les 8 ou 10 grandes questions à aborder dans le cadre d'un modèle de développement).</p> <p>Envoi de la grille d'interpellation</p>
	<p>Réunion de concertation autour des premiers retours du document « Grille d'interpellation » - Services/Offices/Agences de la CTC</p>
	<p>Réunion Services/Offices/Agence de la CTC</p> <p>Réunion visant d'une part à fixer définitivement les contours des notes de présentation des services qui serviront de supports à la présentation des Conseillers Exécutifs et d'autre part à organiser la première partie du séminaire du Conseil Exécutif (Temps de parole, thème et sujets traités...).</p>
De fin mars à fin avril	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation citoyenne (lancement et exploitation des résultats) • Mobilisation du conseil économique, social et culturel, pour production d'un rapport sur le thème : « quel modèle de développement pour la Corse au regard de ses réalités sociales, culturelles et économiques ».
Mi avril	<p>Envoi d'un courrier, à chaque groupe politique de l'Assemblée de Corse. Objectif : obtenir la contribution écrite de chaque groupe au débat d'orientation.</p>

3 mai	<p>SEMINAIRE DU CONSEIL EXECUTIF</p> <p><u>Finalité</u> - Préparer la contribution du Conseil Exécutif au débat d'orientation sur le PADDUC.</p> <p><u>Objectifs</u> - Débattre du contenu de ce que pourrait être un « modèle de développement » pour le territoire corse.</p> <p><u>Méthode</u> - Préparation au débat par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une approche de la notion de « modèle de développement ». • Des visions croisées de la situation du territoire Corse aujourd'hui et des principaux enjeux qui le touchent <p>Débat et affichage des positionnements stratégiques des élus.</p> <p>Les Offices et Agences seront mobilisés à cette occasion pour restituer leur travail issu de la grille d'interpellation présentée en haut du présent calendrier.</p>
Lundi 21 mai	<p>COMMISSION PLENIERE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE - Les contributions</p> <p>L'objectif est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'une part, présenter et débattre de la contribution de l'exécutif, • D'autre part, entendre chaque groupe, exprimer sur la base de l'interpellation qui lui a été envoyée, sa vision et ses objectifs prioritaires en matière d'élaboration d'un modèle de développement pour la Corse. <p>Le débat sera également enrichi par la participation de grands témoins (économistes, sociologues...).</p>
Jeudi 31 mai	<p>CONSEIL EXECUTIF - Le rapport</p> <p>Validation du rapport du Conseil Exécutif servant de base au débat d'orientations politiques de l'Assemblée de Corse.</p> <p>Le rapport intègre deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La question du modèle de développement. • La proposition méthodologique de déroulement de la démarche du PADDUC.
Mercredi 20 juin	<p>COMMISSION PLENIERE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE</p> <p>Présentation du rapport du Conseil Exécutif et débat</p>
Jeudi 28 juin	<p>SESSION DE L'ASSEMBLEE DE CORSE</p> <p>Débat d'orientations politiques autour du PADDUC Quel modèle de développement pour la Corse ? Quelle méthodologie à mettre en œuvre pour l'élaboration du PADDUC ?</p>

4. La consultation citoyenne

Comme énoncé précédemment, en l'inscrivant véritablement comme un préalable, le PADDUC doit être porté par une réelle volonté politique à l'écoute des populations.

Cette volonté politique ne peut émaner que de l'Assemblée de Corse, elle doit être suscitée, instruite et préparée par l'ensemble des membres du Conseil Exécutif.

La légitimité du projet, sa reconnaissance par l'ensemble des autres acteurs territoriaux et sa durabilité dépendent étroitement de ce postulat fondamental qui doit être posé avant même le débat d'orientation.

Mais un projet de territoire est avant tout la convergence d'initiatives publiques au service de l'intérêt général et d'initiatives privées issues de la société civile dans son entier.

L'aménagement et le développement durables des territoires sont en effet aujourd'hui au cœur des préoccupations quotidiennes de l'action publique. Ils répondent en cela à une aspiration de plus en plus forte des populations.

Les réponses à apporter doivent être à la hauteur des questions soulevées et invitent à l'innovation, à une recherche permanente de qualité, et à l'écoute de la population pour prendre en compte ses remarques, ses propositions et ses aspirations.

4.1 Contenu d'une consultation citoyenne

La Corse doit inventer un modèle de développement qui soit avant tout le sien, c'est-à-dire adapté, valorisant, capable de satisfaire aux besoins des hommes et des femmes qui y résident.

Ainsi l'aboutissement d'un tel projet repose sur une bonne connaissance du territoire, et en premier lieu, des attentes de sa population.

« Que veulent les Corses pour eux-mêmes et leurs enfants en termes d'emploi, de solidarités sociales, d'exigences environnementales, d'aspirations culturelles ? ».

« Comment voient-ils leur devenir dans l'île ? »

« Comment réagissent-ils dans le contexte de crise et d'instabilité que l'Europe entière traverse ? »

« Comment évaluent-ils leur niveau de bien être actuel ? »

« Quelles priorités leur semblent fondamentales ? »

« Quels handicaps majeurs, quels points particulièrement alarmants dénoncent-ils à partir de leur expérience quotidienne ? ».

La bonne connaissance des priorités est indispensable et doit être intégrée dans la définition des perspectives.

En proposant de lancer une vaste concertation, le Conseil Exécutif se donne l'ambition de permettre à chacun de s'exprimer sans aucun tabou et d'apporter sa contribution pour jeter les bases d'un nouveau modèle de développement économique, social, environnemental et culturel pour notre île.

L'objectif de cette consultation citoyenne est de permettre, avec le maximum de souplesse, l'émergence de propositions de la Société Civile susceptibles de faire évoluer notre société pour répondre aux aspirations de notre époque.

Il s'agit, pour la Corse, d'un exercice innovant de démocratie et d'implication citoyenne faisant appel à l'intelligence collective qui s'appuiera sur des réponses écrites, à une série d'interrogations. Celles-ci seront formulées en introduction de cette élaboration du PADDUC.

Ce travail constituera le premier maillon d'une série d'outils méthodologiques qui seront développés tout au long du PADDUC pour en assurer la co-construction.

Bien évidemment les étapes suivantes et les outils à mettre en œuvre feront l'objet du débat d'orientations du 28 juin 2012.

Cette consultation sera organisée à partir d'une grande campagne de communication qui devra permettre, à la fois de :

- sensibiliser le plus grand nombre à l'exercice que doit réaliser l'Assemblée de Corse (PADDUC) pour répondre aux enjeux et aux défis auxquels devra faire face la Corse dans les 20 ou 30 années à venir,
- mobiliser la Société corse pour qu'elle s'inscrive dans une démarche totalement participative en apportant son éclairage avant même le lancement du processus à l'Assemblée de Corse.

Pour s'assurer pleinement de la double garantie, fiabilité et représentativité, des données recueillies, il conviendra de faire reposer le processus de consultation des citoyens et des familles d'acteurs sur un trépied :

- les élus locaux et les partenaires institutionnels dans leur exhaustivité par l'envoi d'un questionnaire,
- un panel représentatif de personnes (1 000) interrogées par la formule du « sondage »,
- L'opinion publique au sens large à partir d'un questionnaire hébergé sur un blog spécifique et/ou de ce même questionnaire en version papier inséré dans plusieurs parutions successives des médias locaux.

L'exploitation et l'analyse des données donneront lieu à une synthèse.

La conception de cette consultation ainsi que son exploitation, bénéficieront de l'appui d'une équipe de recherche de l'Université de Corse.

4.2 Le budget prévisionnel de la consultation

- Création du blog (pm)
- Sondage : 20 000 €
- Insertions presse : 14 000 €
- Diffusion du questionnaire : 15 000 €
- Exploitation : 5 000 €

Total : 54 000 €